

110. Ordre de priorité du droit de préemption 1632 décembre 17 a. s. Neuchâtel

Demande renvoyée à un prochain conseil sur l'ordre de priorité de préemption entre plusieurs enfants.

Le point de coutume SDS NE 3 112 donne suite à ce point.

Du XVII décembre 1632 [17.12.1632], presidant le sieur maitre bourgeois 5
Bonvespres, en Conseil général. [...] / [p. 602]

Dudit jour en Conseil estroict.

^{a b}-Point de coutume renvoyé à un autre Conseil^{-b}

Le sieur secrétaire Pierre Thomasset demande la coustume, scavoir sy ung 10
homme ayant plusieurs enfans, et vendant une piece de [...] ^{c 1} lequel d'entre eux
a plus de droict de faire rehamption d'icelle par droict de proximité et retraict
lignager^d.

Remis au prochain Conseil.

Original : AVN B 101.01.01.006, p. 602 ; Papier, 22.5 × 32 cm.

^a Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Délibérations. 15

^b Ajout dans la marge de gauche.

^c Illisible (1 mot).

^d Corrigé de : retraict lynager.

¹ Probablement une abbréviation. Il est fait référence au patrimoine familial.